

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 111

présenté par
Mme Florennes et M. Berta

ARTICLE 9

À la seconde phrase, substituer aux mots :

« les élections permettant le renouvellement de ces conseils se sont tenues avant »

les mots :

« le renouvellement de ces conseils est achevée à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.